



Les Maisons sociales et les Résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles

Jacques Eloy

DANS **VIE SOCIALE** 2012/2 N° 2 , PAGES 53 À 66

ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0042-5605

DOI 10.3917/vsoc.122.0053

Date de mise en ligne : 08/10/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-2-page-53?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les Maisons sociales et les Résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles

Jacques Eloy*

53

Les « Maisons sociales », amorcées dès 1894¹ et instituées en 1903, relayées par les « Résidences sociales » de 1910 à 1945, sont souvent présentées en France comme des pionnières. Elles auraient initié les premières formes de l'assistance sociale ou du service social². Elles auraient inauguré le travail social à dimension collective et auraient été les pionnières de la localisation de l'action sociale, constitutive du développement social local³. La référence à ces temps premiers est souvent employée pour étayer les finalités, les professions et les techniques de l'intervention sociale d'aujourd'hui. Il y a grand risque à faire de tels « rappels » historiques, souvent sommaires et de seconde main, car ils peuvent véhiculer des points de vue généalogistes réducteurs et des anachronismes trompeurs.

Ces risques sont d'autant plus répandus que les Maisons sociales et les Résidences sociales et leurs acteurs n'ont donné lieu qu'à peu de

* Sociologue, retraité de l'université. Président de l'association Mémoires vives-Centres sociaux.

1. Marie Gahéry (1855-1932) installe en septembre 1896, dans le quartier de Popincourt (Paris XI^e), un ouvroir, où elle accueille des enfants.

2. Cf. Roger-Henri GUERRAND, Marie-Antoinette RUPP, *Brève histoire du Service social en France, 1896-1976*, Toulouse, Privat, 1978.

3. Pierre-Noël DENIEUIL, Houda LAROUSSI, *Le développement social local. Origines et filiations*, Tome 1, Dossier d'étude n° 69, CNAF.

travaux historiques, hormis ceux de Sylvie Fayet-Scribe⁴. Cette rareté atteint presque l'inexistence pour les Maisons sociales, abordées seulement dans de brèves contributions incluses dans des ouvrages plus généraux, y compris dans le livre que Robert Durand consacre à l'histoire des centres sociaux⁵. Une recherche en cours sur les Maisons sociales se propose de réduire quelque peu ce manque, en cherchant notamment à situer le mouvement des « Maisons sociales » dans des phénomènes englobants, comme par exemple la « *nébuleuse réformatrice* » problématisée par Christian Topalov⁶ ou en comparant leur façon « *d'aller au peuple* » avec d'autres entreprises sociales qui leur sont contemporaines, telles celle du Sillon de Marc Sangnier ou celle des Équipes sociales de Robert Garric.

Pour l'heure, l'objet est moins de produire une histoire des Maisons sociales et des Résidences sociales que de chercher à caractériser la façon dont elles ont défini et pratiqué une action sociale incluant des dimensions collectives. Pour ce faire, il convient tout d'abord de valider la pertinence à considérer les Maisons sociales et des Résidences sociales comme constituant un univers commun, alors qu'il est usuel de les dissocier.

L'UNIVERS COMMUN DES MAISONS SOCIALES ET DES RÉSIDENCES SOCIALES

L'histoire événementielle incite à différencier les Maisons sociales des Résidences sociales. Plus encore, l'espace-temps pris en compte pour cette analyse – un demi-siècle de 1894 à 1945 – place objectivement ces « œuvres » dans des contextes sociaux et institutionnels bien différents, ne serait-ce qu'au titre des rapports de la société civile, avec l'Église d'une part et avec l'État d'autre part. Et pourtant, ces évolutions n'empêcheront pas une constance dans les affirmations et les pratiques. C'est du moins le parti d'analyse adopté ici.

En termes de discontinuité, l'analyse événementielle met à jour trois séquences plutôt que deux. Chacune de ces séquences peut être identifiée sous des noms d'œuvres distinctes, incarnées par leur promotrice : « l'Œuvre sociale de Popincourt » (1894-1898) avec Marie Gahéry ; les « Maisons sociales » (1899-1909) avec Mercédès Le Fer

4. Sylvie FAYET-SCRIBE, *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale*, Paris, Ed. ouvrières, 1990 ; *La résidence sociale de Levallois-Perret. La naissance des centres sociaux en France (1896-1936)*, Toulouse, Ed. Erès, 1990.

5. Robert DURAND, *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, (1996), Paris, La Découverte, 2006, p. 69-70.

6. Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1999.

de la Motte ; les « Résidences sociales » (1910-1945) avec Marie-Jeanne Bassot. Les passages de l'une à l'autre relèvent de la rupture. Fin 1898, Marie Gahéry quitte brutalement « son œuvre » en désaccord avec son Comité de patronage, cédant de fait sa place à Mère Mercédès Le Fer de la Motte. Fin 1909, le comité directeur de « La Maison sociale », constitué en 1903 autour de Mercédès Le Fer de la Motte, prononce la dissolution de l'association et la fermeture de ses six maisons sociales : l'association avait perdu l'essentiel de sa notoriété et de ses financements à l'occasion du procès Marie-Jeanne Bassot. Une nouvelle séquence s'ouvre alors à partir de 1910, se structurant autour de la personnalité de Marie-Jeanne Bassot et de ses Résidences sociales.

Pourtant, malgré ces discontinuités, l'analyse des discours et des pratiques permet d'identifier l'existence d'une idéologie et de techniques d'intervention sociale particulièrement stables et cela sur une période longue. Quatre mots clés structurent l'univers commun des maisons sociales et des résidences sociales⁷ : la séparation des classes, la résidence, l'amitié, le voisinage. Il convient de les explorer et d'en relever les dimensions collectives.

II La séparation des classes

Les promotrices des maisons/résidences sociales ne se satisfont pas de l'état de la société française dans laquelle elles vivent. Selon elles⁸, le dialogue et la solidarité entre les individus et les groupes sociaux disparaissent. Le libéralisme, l'individualisme déstructurent les cadres sociaux considérés par elles comme naturels, tels que la famille ou la cité et assèchent les rapports sociaux. L'accroissement et la concentration des richesses amènent une différenciation excessive entre les êtres humains⁹. Les classes sociales en viennent à vivre en ville dans des quartiers distincts, à s'ignorer mutuellement, à se méprendre sur la situation réelle des unes et des autres : la misère ouvrière lue comme fruit de la paresse, la richesse bourgeoise comprise comme usurpée. Plus grave encore, les divisions tournent à l'affrontement social et se trouvent validées par des idéologies collectivistes. La présidente de « La Maison sociale », Madame la baronne Piérard, en ouvrant sa première assemblée générale, le 14 juin 1904, n'hésite pas à exprimer publiquement cette lecture de la question sociale : « *La séparation haineuse des classes, fruit de leurs égoïsmes, est l'angoisse de notre*

7. Le terme générique de « centre social » sera utilisé à partir des années 1920.

8. On se réfère ici principalement aux écrits de Mercédès Le Fer de la Motte, de la Baronne Piérard, d'Apolline de Gourlet et de Marie-Jeanne Bassot.

9. Apolline de GOURLET, *Colonies sociales. La résidence laïque dans les quartiers populaires*, L'Action populaire, brochure n° 37, s.d. (datant sans doute de 1904), p. 3.

temps¹⁰ ». Vingt-trois ans plus tard, Marie-Jeanne Bassot développe la même analyse : « *L'individualisme à outrance, l'égoïsme érigé en dogme, en raison semble-t-il de l'affinité des contraires, mènent droit au marxisme, au communisme. Si la société ne se refait pas autour des groupes naturels, famille, cité (voisinage), elle cherchera son point d'appui dans l'étatisme ou sombrera dans l'utopie*¹¹ ». Les enjeux ainsi formulés sont posés comme macro-sociaux et ils participent d'une lecture conservatrice et organiciste de la société française.

|| La résidence

N'acceptant pas les dérives sociétales ainsi formulées, les « pionnières » des maisons/résidences sociales, femmes issues de la grande bourgeoisie ou de la noblesse, conçoivent et initient un moyen concret d'y palier : la « résidence sociale ». Il ne s'agit pas de créer une œuvre charitable ou philanthropique de plus mais d'entreprendre autre chose, une « œuvre sociale » capable d'influer sur l'état de la société. La voie « charitable », certes utile pour réduire les misères, n'est plus supportée par le peuple qui, atteint dans sa fierté, rejette les « visiteurs du pauvre ». Ce dont les ouvriers ont besoin, disent-elles, c'est de davantage de justice et d'amitié réelles : « *Il est une raison fondamentale pour laquelle les colonies sociales doivent prendre le pas sur les œuvres anciennes. Celles-ci ont toutes plus ou moins un caractère de bienfaisance, ce sont des œuvres charitables, au sens que l'usage a donné à ce mot ; or, ce dont la reconstitution sociale a surtout besoin, c'est de justice*¹² ». La « Résidence sociale » est tout à la fois le signe et l'instrument du nouveau rapport social à établir. Elle est l'acte volontaire de femmes de conditions aisées, quittant leur domicile pour venir résider, de manière permanente, dans un quartier prolétaire et souvent miséreux. Habitant une maison parmi les autres, la « résidente » peut établir des relations de voisinage et d'entraide. La baronne Piérard explique, le 14 juin 1904, ce qu'est une Maison sociale à une assistance de la bonne société, lors de la première assemblée générale de la nouvelle association qu'elle préside : « *C'est, dans les centres populeux, hélas séparés des nôtres, un point d'union, un logis que rien ne distingue à l'extérieur, mais où vivent des résidentes, où viennent des auxiliaires pour aider tous ceux qui les entourent, aider les individus, aider les familles et le faire plus efficacement en vivant mêlés avec eux*¹³ ». Ainsi, la résidence est à la fois le lieu habité et la personne qui l'habite. Ce lien est posé comme consubstantiel. Marie-Jeanne Bassot le rappelle lorsqu'elle explique pourquoi elle a choisi

10. Louis DAUSSET, *La Maison sociale*, Paris, Albert Fontemoing éd., 1905, p. 9.

11. Marie-Jeanne BASSOT, Marie DIÉMER, « Les Centres sociaux », *Les Cahiers du redressement français*, n° 20, juin 1927, p. 22.

12. Apolline de GOURLET, 1904, *op. cit.*, p. 12.

13. Louis DAUSSET, *La Maison sociale*, Paris, Albert Fontemoing éd., 1905, p. 11

l'appellation « Résidence sociale » pour la déclaration légale de son association effectuée en 1920 : « *Notre choix s'est arrêté sur une appellation nouvelle pour quelques-uns, nous avons tenu à marquer par là notre principe essentiel : Résidence sociale, c'est-à-dire, maison habitée par les Résidentes, dirigée par les Résidentes qui mettent ainsi au service de leur voisinage, non seulement leur temps et leurs capacités, mais leur vie même*¹⁴ ».

|| L'amitié

La relation sociale à promouvoir est celle de l'amitié : « *C'est bien le but foncier du Centre social : faire jaillir des amitiés là où les gens s'ignorent ou même se méconnaissent*¹⁵ ». Elle sera le socle et la dynamique du progrès social et la réponse à la « haine sociale ». Une telle relation amicale est considérée comme possible alors même que les conditions sociales et d'existence sont très différentes. Ce sont les nantis de richesse, de savoir, de disponibilité qui doivent faire le premier pas, un pas qui engage la personne et qui va jusqu'au don de soi pour les résidentes. Ce don liminaire n'est pas pour autant calcul visant à générer un contre-don, une réciprocité. Il est gratuit. Il relève de l'amour évangélique, de l'*agapè*¹⁶. Il manifeste une reconnaissance absolue de l'autre dans son altérité. Il respecte la liberté d'autrui, notamment celle que celui-ci a d'accepter ou non l'offre de respect et de considération qui lui est faite et même celle d'une possible non-reconnaissance réciproque. C'est cette reconnaissance désintéressée et cette liberté respectée, la sienne, celle des autres, qui ouvrent la confiance et les coopérations. Telle a été l'attitude de Mercédès Le Fer de la Motte tout comme celle de Marie-Jeanne Bassot, comme en témoigne Robert Garric : « *Vous aviez la vocation de la confiance. Il n'en est guère de plus haute. Vous faisiez confiance aux êtres, vous ouvriez un si large crédit à l'humanité qu'il n'était pas de cas, parut-il à tous les autres désespéré, qui ne vous parut, à vous, digne de confiance*¹⁷ ». Avec le recul, Apolline de Gourlet reformule ainsi le comportement recherché : « *L'amitié, sans démagogie ni paternalisme, chacun restant à sa place sans affectation égalitaire comme sans allure de condescendance, telle était la ligne de conduite requise et qui ne voulait pas s'y conformer était prié de porter ailleurs son zèle*¹⁸ ». Ainsi, la maison/résidence sociale n'est pas réductible à ses murs et à

14. Compte rendu de l'AG de la Résidence sociale de Levallois-Perret, 7/12/1923, p. 4.

15. Marie-Jeanne BASSOT, 1927, *op. cit.*, p. 18.

16. Cf. Paul RICŒUR, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, 2004.

17. « Paroles d'adieu prononcées par Robert Garric, le 17 décembre 1935 » Texte dactylographié reproduisant le témoignage de Robert Garric exprimé lors de l'inhumation de Marie-Jeanne Bassot au cimetière de Levallois-Perret.

18. Apolline de GOURLET, *Cinquante ans de Service social*, Paris, Les éditions sociales françaises, 1947, p. 29.

ses activités disent en écho Mercédès Le Fer de la Motte et Apolline de Gourlet à vingt ans d'intervalle : « *La Maison sociale est bien moins une chose que quelqu'un. Elle est toujours quelqu'un, c'est pourquoi elle est si vivante, si difficile à définir. La vie s'affirme, se constate, mais ne se définit pas*¹⁹ ». « *Au Centre social, plus que partout ailleurs, l'important n'est pas ce que l'on fait, mais ce que l'on est ; des êtres de cœur et d'initiative [...] créent leur foyer de rayonnement*²⁰ . »

Cette amitié offerte et recherchée n'est pas abstraite, comme aime à le souligner M. Lechartier, ancien vice-président de l'Œuvre sociale de Popincourt, en se référant à Aristote : « *La vraie source de l'amitié parmi les hommes, c'est la collaboration à une tâche commune, surtout à une tâche noble et belle*²¹ ». Elle se tisse au fil des circonstances ou des contraintes de la vie des voisins et des réponses qui peuvent être trouvées. Elle semble atteindre son but. C'est du moins ce que déclare Madame la baronne Piérard, en forme de bilan, lors de la dernière assemblée générale qu'elle présidera, le 19 février 1909 : « *Les six quartiers, où s'est allumé le foyer de cette action populaire et pratique [grâce aux maisons sociales], ont répondu à l'amitié qui s'offrait à eux et les cœurs de nos voisins sont devenus des cœurs amis* ».

Le voisinage

Le voisinage est consubstantiel à la résidence. L'intention est bien de s'établir dans une « localité », de s'y fixer, d'y vivre, pour se mettre à la disposition de la population du voisinage. Le choix du lieu est délibéré : un quartier, un faubourg peuplé, ouvrier, miséreux pour partie, ségrégué mais aussi plus tard des lotissements nouveaux (par exemple celui de La Mutualité, à Saint-Denis en 1934) ou des cités-jardins. Les qualificatifs désignant le quartier de Popincourt à Paris, lieu d'implantation de « l'Œuvre sociale », sont parfois utilisés par les conférenciers pour apitoyer : « *Allez à Popincourt, dans ce XI^e arrondissement où vivent 175 000 misérables*²² », « *la misère est atroce, épouvantable à Popincourt*²³ », mais ils sont plus objectifs dans les propos des acteurs directs : à la maison sociale de Ménilmontant, « *ouvriers et employés aisés vivant dans de confortables maisons neuves s'y rencontrent avec les pauvres nichés, abrités par les taudis misé-*

19. Mercédès LE FER DE LA MOTTE, AG de la Maison sociale, 1907.

20. Avant-propos au compte-rendu du II^e Congrès international des *Settlements* tenu du 30 juin au 5 juillet 1926 à la Cité universitaire de Paris, imprimé à St-Brieuc en 1927.

21. Texte manuscrit préparé pour l'AG de la Maison sociale, le 19 février 1909.

22. Albert COSTA de BEAUREGARD, *La Charité sociale en Angleterre*, Plon et Nourrit, 1896, p. 26.

23. *Œuvre sociale*, AG du 23/01/1903, discours de M. Henri BAZIRE, Paris, Imprimerie J. Meersch, 1903, p. 24.

rables qui s'accrochent au flanc du coteau de Ménilmontant²⁴ ». « Depuis dix ans, les Blanchard ont promené leur pauvre vie de passages en cités, d'impasses en ruelles, tous aussi inconnus de la plus humble édilité ; errant à travers ce Ménilmontant où Callot trouverait un dernier refuge, cette butte de la misère pour laquelle Montmartre est l'Acropole du luxe...²⁵ ». Les lieux choisis sont donc des quartiers où le travailleur pauvre voisine avec les sans-métiers, les chiffonniers, les invalides et où sévissent la mortalité infantile et la tuberculose. Ce sont dans de tels quartiers que se propagent les idées anarchistes et socialistes, les grèves et les revendications qui inquiètent le bourgeois et les autorités politiques. En mai 1899, deux jeunes résidentes de l'Œuvre sociale de Popincourt sont éloignées du quartier par les dirigeants de l'Œuvre car « Un air de révolution soufflait dans le quartier²⁶ ». À Levallois-Perret, dès avant l'ouverture de la maison sociale en 1908, c'est un socialiste qui conquiert la mairie en 1904.

Une « enquête sociale » est réalisée avant la décision d'implantation. Ainsi la directrice de la Maison sociale, Mercédès Le Fer de la Motte a fait procéder à une telle enquête sur le XIII^e arrondissement de Paris avant l'ouverture de la maison sociale au 22 boulevard d'Italie (ouverte fin 1905). Cette enquête vise essentiellement à connaître les œuvres, les écoles, les entreprises, les HBM, les structures médicales existantes sur le quartier et les personnes à y contacter. De cette investigation, la baronne Piérard s'en fera l'écho dans sa présentation des Maisons sociales devant la Société d'économie sociale, le 15 janvier 1906 : « Au point jugé le plus central du quartier, près des écoles, là où les voyages de découvertes ont révélé le plus d'enfants, nous cherchons et emménageons d'abord deux salles très grandes, très claires... ». C'est le même travail préparatoire que M.-J. Bassot préconise en 1927 : « Le comité d'initiative [pour la création d'un centre] doit être absolument renseigné sur toutes les œuvres ou organisations sociales du quartier, et d'après ce qui existe ou ce qui manque, il pourra voir clairement par quelles activités débiter et comment atteindre les familles²⁷ ». Nul doute que cette propension des maisons/résidences sociales à étudier leur territoire d'action a été encouragée par l'une de leurs plus constants soutiens, Apolline de Gourlet, promotrice qu'elle était des techniques monographiques, applicables aussi bien aux familles qu'aux localités. On retrouve ses conseils en la matière dans une note reproduite dans un ouvrage du Dr Armand-

24. Apolline de GOURLET, « La Maison sociale, ce qu'elle fait à Montmartre, à Ménilmontant, à Montrouge, à Bolbec », *L'Action populaire*, 1 : 7, s.d. (en fait 1905), p. 22-23.

25. Apolline de GOURLET, « Mes amis du vingtième », *L'Assistance éducative*, n° 63, octobre 1911, p. 241.

26. Blanche SIRODOT, *Mère Blanche à Ménil'Muche*, Rennes, Imprimerie Bretonne, 1958, p. 77.

27. Marie-Jeanne BASSOT, 1927, *op. cit.* p. 39-40.

Delille : « *Les monographies d'entreprise ou de professions ressortissent à des spécialisations bien déterminées et ne sont pas du domaine de toutes les travailleuses sociales, mais à toutes, quelle que soit leur branche d'activité, il est précieux de pouvoir établir la monographie d'une localité, d'un quartier, d'un secteur. En effet, chaque fois qu'il s'agit de créer une institution nouvelle, ou d'ajouter un rouage à un organisme existant, plusieurs questions primordiales se posent : Quel est le milieu ? Quels sont ses besoins ? Que possède-t-il déjà pour y répondre ? À quelles ressources peut-on faire appel ?*²⁸ ».

LES MOYENS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES PERSONNES ET DU TERRITOIRE LOCAL

Marie-Jeanne Bassot l'affirme en 1927 : « *Le centre social n'a pas pour but le centre même. Il a pour but le progrès dans la localité*²⁹ ». Elle fait ainsi écho à la phrase liminaire d'Apolline de Gourlet en 1904 « *Si le résident consacre sa vie au quartier où il s'établit, c'est pour atteindre toute la vie des habitants ; son but est d'améliorer les conditions physiques, morales et sociales de cette vie*³⁰ ». Il convient donc d'examiner comment cette ambition peut être mise en œuvre. Une hypothèse d'analyse peut être ici avancée et quelque peu argumentée : la maison/résidence sociale est un système d'action qui est capable de mobiliser et d'associer des ressources endogènes et exogènes à la localité. Cette proposition ne fait d'ailleurs que reprendre les préconisations formulées par Apolline de Gourlet pour les analyses monographiques, citées plus haut.

Les ressources endogènes

Une maison/résidence sociale s'efforce de mobiliser les ressources endogènes propres aux individus, aux familles, aux « œuvres », aux institutions et entreprises locales, faisant fi des différenciations liées à l'âge, au sexe, au statut social, aux idées politiques et religieuses.

C'est en « voisinant » que les résidentes tissent leurs relations avec la population du quartier : elles reçoivent des visites et elles en rendent en nombre considérable (un millier de visites faites et quasi autant reçues durant l'année 1902 à l'Œuvre sociale de Popincourt). « *Un des principaux emplois de la résidente est de faire et de recevoir des visites. Visites faites aux malades, aux voisins chez qui la misère frappe*

28. Paul-Félix ARMAND-DELILLE, *Traité de Service social*, Paris, Delagrave, 1939, p. 147.

29. Marie-Jeanne BASSOT, 1927, *op. cit.*, p. 25.

30. Apolline de GOURLET, 1904, *op. cit.*, p. 25.

plus lourdement que de coutume, aux parents dont les enfants fréquentent le patronage, aux foyers près desquels un zèle toujours vigilant a découvert une situation à régulariser... visites reçues de tous ceux qui ont une aide à demander, une démarche à solliciter, qui désirent des renseignements ou des conseils³¹ ». Ce temps consacré est jugé essentiel : au travers de ces contacts se nouent des relations de confiance et d'amitié, s'échangent des services et s'initient des activités collectives. La relation aux personnes est donc première et les attitudes d'accueil, de tolérance, de reconnaissance mais aussi d'incitation, adoptées par les résidentes et les auxiliaires sont ici fondamentales : faire confiance en la capacité des individus à « progresser ». C'est de ces qualités humaines, incarnées par Marie-Jeanne Bassot, dont témoigne Robert Garric avec éloquence : « *Il y avait en elle quelque chose de libérant, elle vous appelait à vos plus hautes puissances, elle faisait pour nous un beau rêve, elle nous rêvait beaucoup mieux que vous n'étiez, alors on le sentait et on sentait qu'elle était si persuadée que c'était comme cela, qu'à la fin on était assez gêné que ce ne soit pas comme cela, et qu'on avait enfin peut-être un peu plus envie d'être comme elle le voulait...* »³² ». Il s'agit d'inciter plus que de faire à la place : « *La politique des résidents : ne pas tout apporter par eux-mêmes, mais éveiller les désirs, aiguillonner les volontés, susciter les enthousiasmes, en un mot, apprendre à vouloir, à agir et à juger. Plus le centre social donnera une part active à ses membres, plus il se rapprochera de son but* »³³ ». Il en est ainsi avec les cercles constitués dans les années 1920 à la résidence sociale de Levallois-Perret. Composés de 15 à 20 personnes, ils s'autogèrent avec l'assistance d'une résidente. Chaque cercle élit un bureau, se donne un nom, adopte ses statuts, définit son centre d'intérêt et son programme. De tels cercles existent pour les petites (les « Éclairètes »), pour les jeunes gens et jeunes filles et pour les mères de famille (le « cercle des Bonnes voisines »). Tous les mois, les responsables des cercles participent avec des représentants des chefs de foyer au « Conseil familial ». Ce conseil consultatif veille à la bonne marche intérieure de la Résidence sociale et fait des propositions. Les résidentes s'efforcent aussi de développer l'esprit mutualiste par la création, par exemple, de caisses des loyers ou de caisses de prêts mutuels. Au travers de ces incitations et réalisations, les maisons/résidences sociales escomptent bien faire progresser leur contribution à une société plus pacifiée en se différenciant des stratégies conflictuelles. Marie-Jeanne Bassot l'indique clairement : « *Cet ouvrier, ce petit boutiquier, cette ménagère, jusque-là uniquement absorbés par le souci de l'existence quotidienne, du profit ou du salaire, qui ne conçoit l'action collective que sous la forme de revendications, de conflits*

31. Œuvre sociale, Assemblée générale du 23 janvier 1903, discours de M. Henri BAZIRE, Paris, Imprimerie J. Meersch, 1903, p. 6.

32. Robert GARRIC, *Notre bulletin La résidence sociale*, n° 60, mars-avril 1936.

33. Marie-Jeanne BASSOT, 1927, *op. cit.*, p. 24.

(lutte politique, lutte des classes), aura senti s'éveiller une compréhension nouvelle, une fraternité agissante, faite des liens qui s'établissent entre ceux qui ont cherché ensemble la solution d'un même problème, contribué au même progrès³⁴ ».

Les maisons/résidences sociales n'arrivent pas dans une localité avec un programme pré-établi, elles s'adaptent aux caractéristiques locales et aux besoins : « *Nous avons toujours cherché à adapter notre secours aux nécessités actuelles de la vie ouvrière. C'eut été peu de donner de l'argent, nous avons voulu aider à vivre³⁵ ».* Aider à vivre correctement de son travail y compris de celui fait à domicile en luttant contre les ravages du « *sweating system* », aider les familles et leurs enfants, prévenir les maladies, faciliter l'instruction, proposer des loisirs ... Une maison/résidence sociale ne se spécialise pas car la vie est une avec ses multiples facettes. « *En face de l'unité de la vie, le Centre social ne peut dire : "Ceci ne m'intéresse pas ou ne me concerne pas", il est en présence d'êtres humains et non de cas, les problèmes se compénètrent, il ne peut les dissocier. Dira-t-on que les activités, trop différentes ou trop multiples, se nuisent les unes aux autres, qu'un dispensaire n'a pas à s'inquiéter d'éducation physique ni une bibliothèque d'un cercle d'études ? Nous ne le croyons pas et, en notre temps de spécialisation à outrance, le centre social vise au regroupement de toutes les forces avec cette certitude que l'œuvre humaine – totalement humaine – exige une unité de vue et un lien entre toute action³⁶ ».*

Lorsque les maisons/résidences sociales s'implantent dans une localité, préexistent déjà sur les lieux des institutions (écoles, bureau de bienfaisance, municipalité, paroisse...) et aussi d'autres œuvres privées (le plus souvent philanthropiques) ayant leur champ d'activité et leur manière d'agir. La volonté est d'éviter les doubles emplois et d'organiser les coopérations compatibles avec les finalités sociales visées, tout en ayant le souci de conserver son autonomie. Le plus souvent, l'esprit social et pragmatique des résidentes permet d'aboutir. Ainsi, lorsque l'on ouvre une « *garderie scolaire* » il faut s'accorder avec l'école du quartier et suivre avec elle les progrès des enfants. Par contre, plus improbables sont les accords possibles lorsqu'une institution nouvelle, venant de l'extérieur du quartier, en particulier quand elle est le produit administratif d'une décision légale. Grande a été la préoccupation des résidences sociales/centres sociaux lorsque le service social de la Caisse de compensation de la région parisienne entreprend, à partir de 1921, d'implanter territorialement son service social familial

34. *Ibid*, p. 24.

35. Texte manuscrit préparé pour l'AG de La Maison sociale, 19 février 1909.

36. Marie-Jeanne BASSOT, extraits de son rapport moral présenté lors de l'AG de la Fédération des centres sociaux de France du 15 juin 1933, c/r, p. 9-11.

avec le concours de « visiteuses » de la Caisse. Ce n'est qu'à partir de 1933 que des accords sont établis progressivement permettant d'éviter de faire subir aux familles la multiplication des visites, accords qui le plus souvent délèguent aux « visiteuses » de la résidence les fonctions de suivi dont la Caisse a la charge.

Il est un autre partenariat recherché par les résidences sociales, celui des entreprises locales. Étant œuvres privées, ne recevant que de rares et maigres subventions publiques, les résidences sociales ont constamment le souci de générer des apports financiers privés. Les quêtes, souscriptions et ventes de charité n'étant plus aussi généreuses que du temps des maisons sociales, elles sollicitent les employeurs qui ont leurs activités productives dans le quartier. Les arguments et les conditions sont les suivants : votre activité industrielle a provoqué la formation d'agglomérations urbaines et de quartiers peuplés. Vous avez à vous préoccuper de la vie civique, sociale, récréative et culturelle de vos ouvriers, non pas en créant vous-mêmes des œuvres patronales mais en soutenant financièrement la création (jusqu'à 50%) et le fonctionnement d'un centre social local, en proportion du nombre de vos ouvriers et employés³⁷. Cette argumentation, développée en milieu patronal lors du congrès du Redressement français en 1927, est reprise par Marie-Jeanne Bassot dans le milieu du service social lors de la première conférence internationale du service social tenue à Paris en 1928, s'opposant ainsi aux raisonnements paternalistes de Juliette Delagrange : « *Pour constituer, entretenir, développer les centres sociaux, nous avons grand besoin des patrons et nous aurions mauvaise grâce à nous en faire des ennemis. Mais, il vaut mieux que les ouvriers prennent leurs loisirs dans un organisme indépendant pour lequel nous sollicitons l'appui des patrons*³⁸. » Si la résidence sociale de Levallois-Perret arrive à convaincre des employeurs implantés sur la commune, ce ne sera que rarement le cas pour les autres centres sociaux. La constitution en 1928, à la Fédération des centres sociaux de France, d'un Comité d'action composé de dirigeants de grandes entreprises, pour la plupart issus du Redressement français, et chargé de drainer des subventions auprès des entreprises, n'aura pas les résultats escomptés.

Les ressources exogènes

À leurs origines historiques, l'Œuvre sociale de Popincourt, les maisons sociales relèvent d'initiatives externes : ce sont des *settlements*, des « colonies sociales » qui ont pour enjeu de se faire accepter par les autochtones et de devenir une « maison du peuple », une « mai-

37. Voir Marie-Jeanne BASSOT et Marie DIÉMER, Congrès « Organisation et réformes » organisé par le Redressement français à Paris, 7- 9 avril 1927.

38. Première Conférence internationale du service social, Paris, 8-13 juillet 1928, Paris, 2, avenue Velasquez, 1929, vol.III, p. 290.

son du voisinage ». Si les greffons n'ont pas été rejetés, c'est parce que des osmose, pourtant peu probables, se sont opérées.

Les résidentes permanentes (une vingtaine en 1909), avec leurs « capitaux » culturels, sociaux et économiques, sont sans doute une ressource humaine exogène essentielle, comme indiqué plus haut, mais loin d'être unique. Elles sont aidées par des « auxiliaires » issues, elles aussi, de catégories sociales aisées et cultivées. Ces auxiliaires, près de deux cents au total, sont motivées par l'esprit social des maisons sociales. N'habitant pas le quartier, elles se rendent sur place pour animer bénévolement les activités programmées en fonction de leurs disponibilités et de leurs capacités. Elles sont donc en contact direct avec les publics des maisons sociales, surtout auprès des enfants les jeudis et les dimanches. Cet « auxiliariat » persiste dans les résidences sociales. Ainsi, à elle seule, la résidence sociale de Levallois-Perret peut dresser, en 1921, une liste de 138 auxiliaires à convoquer pour une réunion. La régulation du nombre, des disponibilités, des compétences et surtout des motivations de ces auxiliaires est une préoccupation importante pour les maisons/résidences sociales. Il semble même que ce soit les difficultés à harmoniser ces « bonnes volontés » qui ont conduit Marie Gahéry et son comité de patronage à solliciter le concours de Mercédès Le Fer de la Motte en 1898. « *Mère Mercédès comprit tout de suite que l'Œuvre sociale, sous sa forme actuelle, n'était pas viable : il n'y avait ni unité dans la direction ni homogénéité dans les esprits ; aucune doctrine sociale ne présidait au travail ; chacun voulait avec générosité répandre ses bienfaits, mais nul ne savait très bien lesquels. Cependant, il y avait là des forces réelles, une base toute prête pour telle action qui s'avérerait utile ; la jeune Supérieure accepta de prendre le gouvernement*³⁹ ». C'est dans ces circonstances qu'elle en vient à définir les principes et l'organisation de ses futures maisons sociales.

Les maisons/résidences sociales savent aussi capter le concours d'étudiants pour constituer des « cercles » avec des jeunes ouvriers. Le cercle de jeunes gens, fondé à la maison sociale de Montrouge en novembre 1904, prend un rapide développement (plus de 70 membres). Il est animé par de jeunes hommes de lettres, des étudiants et des élèves des grandes écoles et les thèmes abordés sont forts divers : scientifiques, historiques et sociaux⁴⁰. Plus tard, dans les résidences sociales, ce seront les Équipes sociales, masculines et féminines, de Robert Garric et leur principe d'« éducation mutuelle » qui seront mobilisées systématiquement et durablement.

39. Apolline de GOURLET, 1947, *op.cit.*, p. 25-26.

40. Apolline de GOURLET, 1905, *op.cit.*, p. 14.

Autre ressource externe importante pour le maintien et le développement des maisons/résidences sociales dans les quartiers et les faubourgs, l'existence d'une opinion favorable à ce type d'action. La légitimation est certes apportée par la « qualité » des membres des comités de patronage mais elle est aussi le fruit d'un travail de propagande. Les « assemblées générales » y contribuent car elles sont conçues pour attirer du monde et du « beau monde », en utilisant en particulier la notoriété et la caution de la personnalité qui en assurera la présidence et le discours principal. Ainsi, ils étaient un millier lors de l'assemblée générale de la Maison sociale, présidée par Louis Dausset qui s'est tenue le 14 juin 1904. Le compte-rendu de cette assemblée sera immédiatement édité et diffusé (une brochure de 102 pages). Les résidences sociales, dès que constituées en association 1901, reprendront cette publicisation. En 1921, la première assemblée générale de la résidence sociale de Levallois-Perret sera présidée par Georges Goyau. Au-delà de ces premiers cercles, l'idée et les réalisations des maisons/résidences sociales sont présentées devant les membres de sociétés scientifiques et sociales ; elles donnent lieu à des articles dans les revues sociales de l'époque (*Annales du Musée social*, brochures de l'Action populaire), à la présentation de rapports dans des congrès tels celui du Redressement français en 1927.

CONCLUSIONS

65

Au terme de ce parcours d'investigation qui reste bien exploratoire, il ne peut suffire de conclure que les maisons/résidences sociales se sont positionnées dans le champ méthodologique de l'action sociale collective en rappelant que constamment, elles ont initié des activités collectives permettant aux individus de partager avec d'autres des convivialités, des apprentissages, qu'elles ont encouragé les prises de responsabilité, l'esprit associatif et coopératif, qu'elles ont cherché à « fortifier » la cellule familiale, lieu premier de socialisation, qu'elles ont initié des réponses concrètes, certes souvent modestes, à la résolution de problématiques économiques, sanitaires, scolaires, culturelles constatées dans leur localité, qu'elles se souciaient de cohésion sociale dans la pratique de ces multiples activités et initiatives. Il convient aussi de mettre sur la table deux paradoxes qui semblent assumés par les maisons/résidences sociales et qui, d'ordinaire, sont évités par les organismes sociaux.

Le premier paradoxe supporté par les maisons/résidences sociales est le fait qu'elles donnent une large place à l'écoute des individus, à l'entretien de relations personnalisées non anonymes et qu'en même temps elles se positionnent comme actrices de changements macro-sociaux tels que la pacification des rapports de classes ou la restauration de la famille défailante. Il y a là du contradictoire. Comment

conceptuellement et pratiquement peuvent-elles tenir simultanément ces deux registres, voire même faire de leur association un atout ? Deux pistes pourraient être explorées plus avant : leur conception organiciste de l'individu et de la société ; leur foi dans les vertus du don, susceptible de générer de la capacité d'agir socialement.

Le deuxième paradoxe que l'on rencontre en lisant l'histoire, ici présentée, des maisons/résidences sociales, c'est celui qui consiste à se spécialiser dans des activités, telles que les garderies scolaires ou les consultations de nourrissons et, en même temps, se gérer comme généralistes cherchant à mettre en synthèse la diversité des spécialités qu'elles exercent elles-mêmes ou celles qui sont pratiquées par d'autres dans la localité. Une piste d'analyse pourrait être développée : leur conception de l'unité de l'homme qui ne saurait être découpée en problèmes séparés les uns des autres.